



UNE ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE

CONSTRUCTION RÉNOVATION EXTENSION



UN CONTRAT DE CONSTRUCTION CCM1 POUR GARANTIE

LA CONSTRUCTION : DES DÉLAIS TRÈS COURTS

Livraison à prix et délais convenus

C'est une des dispositions principales de la loi votée en décembre 1990 renforçant la protection de l'acquéreur et qui est obligatoire pour tous les constructeurs de maisons individuelles depuis décembre 1991.

Vous devez exiger dans votre contrat, au plus tard à la signature, l'attestation de garantie de livraison à prix et délais convenus.

Cette garantie doit être nominative et émaner du garant lui-même sous forme d'un document original.

Cette garantie est une sécurité absolue pour vous et vous apporte la certitude que votre maison sera construite dans le prix et délais convenus.

La garantie de parfait achèvement : valable 1 an

Pendant une année à compter de la réception des travaux, le Groupement d'Artisans doit réparer tous les défauts constatés sur ses travaux.

La garantie de bon fonctionnement : valable 2 ans

La garantie décennale : valable 10 ans

L'assurance dommages-ouvrage : valable 10 ans

Pourquoi une coopérative ?

Pour un regroupement de compétences, sans sous-traitance, autour de valeurs humaines pour un objectif : **vosre projet.**





**UNE MAÎTRISE
DE LA CONCEPTION
À LA REMISE DES CLÉS**



GROS ŒUVRE ET CONSTRUCTION



FINITIONS EXTÉRIEUR

CUISINE -



Nos maisons, livrées clés en mains ou hors d'eau hors d'air, sont élaborées et conçues dans le respect de vos exigences.





MAISONS PASSIVES



RE 2020

NOTRE SAVOIR-FAIRE



ÉNERGIE SOLAIRE



MATÉRIAUX NATURELS



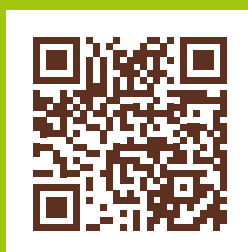


Notre expérience développée depuis 2003, dans la mise en œuvre d'architecture en termes d'étanchéité à l'air et d'isolation de nos maisons, nous permet de répondre aux nouvelles exigences thermiques (BBC, RT2012 et Passif).

Aujourd'hui, la coopérative compte une quinzaine d'artisans du bâtiment : terrassier, maçon, carreleur, plaquiste, plombier, électricien... Cette association de savoir-faire, pour une construction de qualité, permet une organisation optimale des chantiers.

La coopérative compte aujourd'hui des réalisations de la maison classique à la maison contemporaine, laissant toute liberté de conception architecturale. L'ossature bois de nos maisons est élaborée selon la technique MBOC (Maisons Bois Outils Concept) mise au point par le CNDB (Comité National du Développement du Bois) assurant une fiabilité et une rapidité d'exécution.

Rendez-vous sur notre site internet
www.maisonsbois-bac.com



5 rue des Montées
45100 ORLÉANS
Tél. : 02.38.22.51.07
contact@maisonsbois-bac.com

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00